

POSEUR CANALISATEUR (CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION)



210 heures en alternance (3x70 heures)



9PFONC



Présentiel



Professionnels du Groupe

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- D'être acteur de la sécurité sur le chantier
- De réaliser les opérations préalables à la pose de canalisations (mise en place signalisation temporaire, repérage réseaux existants à partir de plans, implantation réseau de canalisations enterrées).
- De construire un réseau d'assainissement en tranchée blindée ou non blindée (pose blindage dans une tranchée, pose manuelle ou mécanique d'un regard préfabriqué, de canalisations d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales, remblayage et compactage de tranchée, réalisation des branchements, essais).
- De construire et raccorder un réseau d'adduction d'eau potable (construction réseau AEP, pose d'accessoires de fontainerie, de robinetterie, branchements AEP, réalisation butées béton sur un réseau AEP ; remblayage et compactage de tranchée, essais d'étanchéité).
- De conduire en sécurité une mini-pelle (CACES® R482m catégorie A).

PROGRAMME

- L'entreprise et son activité
- Les différents réseaux
- Les fouilles en tranchées et les blindages
- CACES® R482m catégorie A
- Prévention des Risques liés À l'Activité Physique (PRAP)
- Réseaux « Eaux Usées »
- Réseaux « Eaux Pluviales »
- Réseaux AEP
- Irrigations
- Habilitation électrique H0B0
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (CSST)

POUR QUI ?

Jeunes < 26 ans et demandeurs d'emplois en contrat de professionnalisation.
Salariés du Groupe en période de professionnalisation

METHODES PEDAGOGIQUES

- L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :
 - les apprentissages techniques en centre de formation
 - la mise en situation et l'approfondissement des compétences en situation réelle de travail (plateau technique de formation ou chantier entreprise).



AVERTISSEMENT !

Prévoir de vous munir des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés.

SUIVI, EVALUATION ET SANCTION

L'évaluation sera réalisée en continu par le formateur via les exercices théoriques et la mise en pratique.

Les tuteurs et l'encadrement du chantier d'accueil participeront activement à l'évaluation de l'apprenant. Le bilan de son activité sera consigné dans un livret individuel de suivi, complété tout au long de la formation.

Délivrance de l'attestation de formation à l'issue de la formation et obtention de la qualification N1P2 reconnue dans la classification de la Convention Collective Nationale des Travaux Publics.